

# Rapport d'orientation budgétaire (ROB 2024)

Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional de la  
Brie et Deux Morin

# Contexte

En amont du vote du budget (dans les 2 mois qui précèdent), la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités et autres établissements publics. Il s'agit d'une étape essentielle du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Le DOB est obligatoire et essentiel, il permet :

- de rendre compte de la gestion de la structure (analyse rétrospective)
- et de proposer les orientations principales de l'exercice à venir

Il s'agit d'informer les élus sur la situation économique et financière de la structure afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget.

Aussi, en vertu des articles L.2312-1 / L.3312-1 / L.4312-1 / L.5211-36 du CGCT modifiés, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré par le Président.

Ce rapport, qui accentue et renforce le degré d'information des élus, présente ainsi « traditionnellement » :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution de structure et la gestion de la dette.

Il se trouve renforcé pour les structures de plus de 10 000 habitants avec une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses (analyse prospective), l'évolution prévisionnelle des effectifs et l'exécution des dépenses de personnel.

Sa transmission au représentant de l'État et sa publication sont formalisées par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

# Présentation du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte constitue la structure d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional Brie et Deux Morin.

Il prépare le projet de Parc naturel régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables, en collaboration avec les institutions compétentes conformément à l'article L.331-1 et suivants du Code de l'environnement, relatif aux Parcs naturels régionaux.

D'une façon générale et, dès sa création, le Syndicat mixte a vocation à conduire des actions concernant :

- l'animation et la rédaction de la charte constitutive du futur Parc naturel régional ;
- la préfiguration du projet sur le territoire ;
- la mobilisation et la participation de la population locale ainsi que de tous les acteurs socio-économiques concernés par le projet, pour une véritable appropriation dans une démarche de démocratie participative ;
- le conseil aux collectivités sur toute thématique en rapport avec les missions d'un Parc naturel régional.

Le périmètre du projet regroupe 82 communes et 2 EPCI (CA Coulommiers Pays de Brie, CC des Deux Morin), 80 communes sont adhérentes au SMEP dont 1 ne faisant pas partie de l'un des deux EPCI du territoire (Mortcerf). Soit 2 communes non adhérentes (Hautefeuille et Meilleray).

Suite à l'avis d'opportunité favorable sous réserve du Préfet de Région en date du 11 septembre 2020, le Syndicat mixte est entré dans une phase de consolidation de son diagnostic et de l'établissement des enjeux du territoire afin de lever chaque réserve émis par le Préfet de Région et le Conseil National de la Protection de la Nature.

Pour rappel, les recommandations portent sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, la préservation des paysages, le périmètre, l'aménagement du territoire, la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, le développement durable des filières agro-économiques, la transition énergétique, la gouvernance et sur la procédure à mettre en place (notamment demander l'avis intermédiaire).

Les actions et partenariats menés en 2022 ont été poursuivis en 2023. Certaines actions ont débuté en 2023 comme :

- les travaux menés par la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France, qui se poursuivra pendant 3 ans.
- l'évaluation environnementale, qui se poursuivra jusqu'en fin d'année 2025.

La finalisation du récit et des outils narratifs et graphiques issus des résidences d'auteurs qui se sont déroulées sur 3 sessions (septembre 2022, février 2023 et novembre 2023) est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une restitution début 2024.

Pour conclure 2023 a été marquée par la finalisation du diagnostic du territoire (études archéogéographique, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Seine-et-Marne, de la Chambre des Métiers de l'Artisanat Ile-de-France Seine-et-Marne) et l'établissement de notes stratégiques en lien avec le paysage, la biodiversité et la gestion de l'eau (en cours).

Ces notes définissent les enjeux et les outils pouvant être mis en place pour y répondre. Ces notes (paysage et biodiversité) ont été travaillés en commissions thématiques et feront l'objet d'une concertation plus large des acteurs du territoire en 2024.

Une restitution des éléments du diagnostic sera présentée début 2024 à l'occasion des rencontres du SMEP.

Un atlas cartographique comportant l'ensemble des portées à connaissance a été fourni aux communes.

Ce corpus comporte deux parties :

- Les plans généraux : répertoire contenant les plans thématiques couvrant principalement l'ensemble du territoire à l'échelle 1/50000<sup>e</sup>.
- Les atlas communaux : répertoire contenant les plans thématiques couvrant chacune des 82 communes du territoire.

# La procédure budgétaire 2024

Par délibération n°2023-12 en date du 20 novembre 2023, le Comité syndical a approuvé, à l'unanimité, le passage à la nomenclature M57 développé au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce changement de nomenclature ne change pas la procédure budgétaire.

Pour l'exercice 2024, le calendrier budgétaire est le suivant :

1°) Octobre/décembre 2023 : réunions de travail et échanges avec les services de la Région et du Département en vue de préparer le Budget 2024

2°) 18 décembre 2023 : Commission administration générale, finances et communication en vue de préparer le Règlement Budgétaire et Financier

3°) 28 décembre 2023 : Commission administration générale, finances et communication en vue de préparer le ROB et les propositions budgétaires

4°) 5 janvier 2024 : Bureau syndical en vue d'étudier le Règlement Budgétaire et Financier et les propositions budgétaires de la commission des finances

5°) 5 février 2024 : Vote du ROB suite à la tenue d'un DOB en Comité syndical

6°) 12 février 2024: Commission administration générale, finances et communication – finalisation des documents budgétaires

7°) février/mars 2024 : Vote du Budget 2024 en Comité syndical

Cette procédure a pour objectifs de mettre en évidence la volonté du Syndicat mixte de s'engager sur certaines actions (DOB), de le confronter à ses capacités de financement et à l'implication financière de ses partenaires.

# Exécution financière 2023

L'exécution budgétaire s'est déroulée sans problème particulier avec une bonne gestion de l'ensemble des postes comptables.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté (en comparaison à 2022) en raison de la rémunération des deux auteurs en charge de la concertation qui s'inscrit dans les charges de personnel, du paiement des divers partenariats nécessaires à la consolidation du diagnostic du territoire (Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre des Commerces et de l'Industrie, Seine-et-Marne Environnement, archéogéographes...).

A noter que les charges du personnel restent stables en dépit de l'augmentation du point d'indice.

Aucun investissement n'a été effectué en 2023 car tous les investissements nécessaires au fonctionnement de l'équipe du Syndicat mixte ont été effectués en 2021 et 2022.

Aucun emprunt ni ligne de trésorerie n'ont été contractés.

Une dotation exceptionnelle de l'Etat, non prévue, d'un montant de 45 998 € a été perçue en fin d'année dans le cadre du dispositif « filet de sécurité ».

## **Fonctionnement :**

Recettes : 412 215,64 € (sans reprise du résultat 2022 = 339 872,28€)

Dépenses : 331 566,93 € (mandats émis 324 183,36 € ; charges rattachées 7 383,57 €)

Excédent de fonctionnement exercice 2023 sans reprise du résultat 2022: 8 305,35 €

Excédent de fonctionnement exercice 2023 avec reprise du résultat de 2022 : 80 648,71 €

## **Investissement :**

Recettes : 10 894,20 €

Dépenses : 0 €

2023 est une année excédentaire à hauteur de 10 894,20 € (sans reprise du résultat 2022 = 8 530 €)

**2023 est une année excédentaire à hauteur de 91 542,91 € (reprise du résultat 2022 compris)**

**Fonctionnement dépenses (331 566,93 €) :**

011 Les charges à caractère général : 108 600,61 € dont 383,57 € de charges rattachées

012 Les charges de personnel et frais assimilés : 207 649,33 € dont 7 000 € de charges rattachés

65 Autres charges de gestion courante: 6 786,99 €

042 Opérations d'ordre de transfert : 8 530 €

**Fonctionnement recettes (412 215,64 €) :**

7472 Dotation Région Ile-de-France : 196 763,28 €

7473 Dotation Département Seine-et-Marne : 35 900 €

74741 Participation communes : 46 936 €

74751 et 74758 Participation EPCI : 5 794,80 €

7488 Autres attributions et participations : 45 998 €

002 Résultat de fonctionnement N-1 : 72 343,36 €

75 Autres produits: 0,89 €

77 Produits exceptionnels : 8 479,31 € (annulation rattachements 2022 suite à un changement d'imputation demandé par la Trésorerie)

**Investissement dépenses (0€)**

**Investissement recettes (10 894,20 €) :**

040 Opération d'ordre de transfert entre sections : 8 530 €

(amortissement matériels informatiques, logiciels, barnum)

001 Résultat investissement N-1 : 2 364,20 €

► Budget 2023 alloué au Conseil Local de Développement

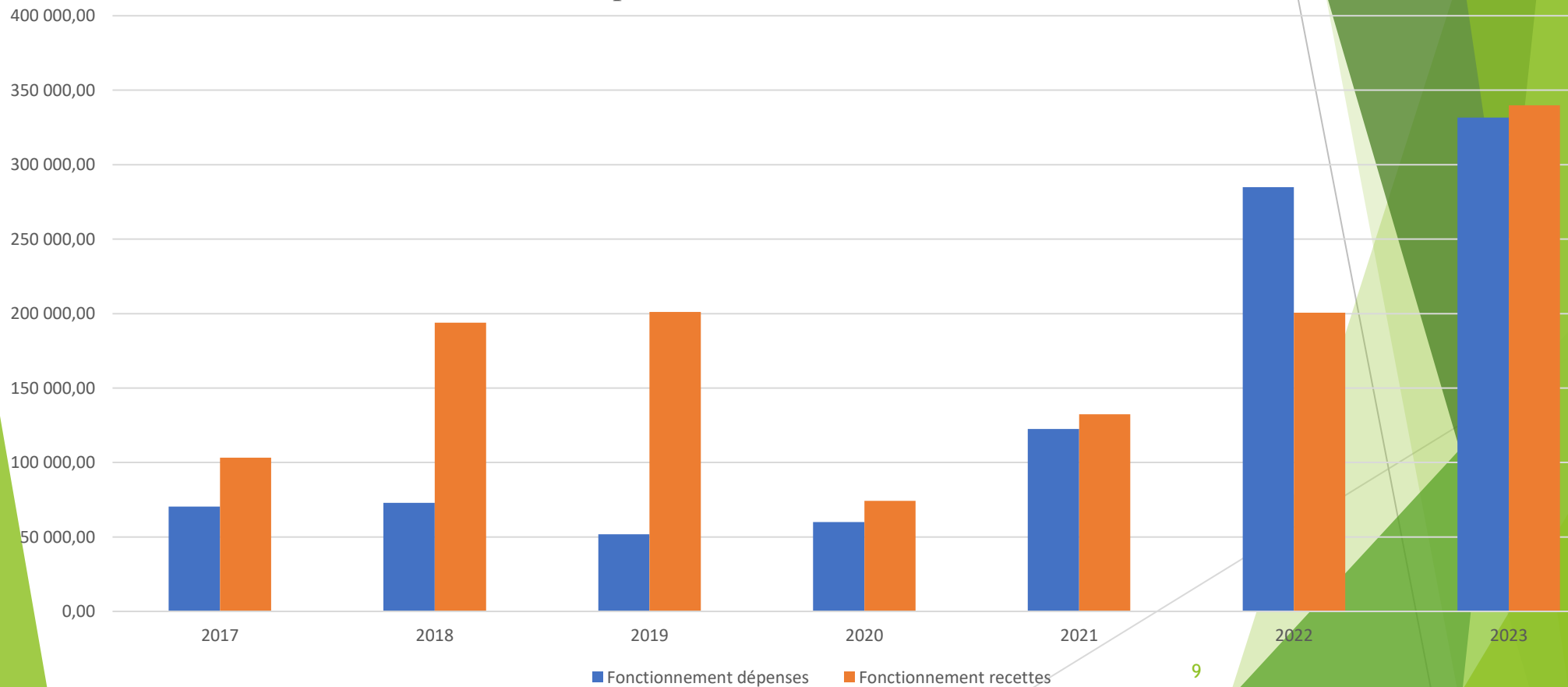
Imputation	Objet	Budget	Dépensé	Objet
6232	Pots	1 000	329,73	Apéritif assemblée plénière
6232/60636	Goodies, sacs de promotion, vêtements CLD manifestation	2 500	2 084,99	Miel, stylos, badges et stickers
6232	Roue jeux	100	98,59	Roue
6232	Kakemonos/bâche budget commun SMEP/CLD	1 200	393,16	Kakemono et roll up
6236	Flyers budget commun SMEP/CLD	7 000	1 056,00	Flyers
6518	Logiciels	1 200	141,12	Office 365
	<b>Total</b>	<b>13 000</b>	<b>4 103,59</b>	

Pour accomplir sa mission de popularisation du projet de Parc, 261 heures de bénévolat ont été consacrées en 2023 à l'animation et à l'information du public lors de 9 événements répartis géographiquement sur le territoire du projet. Ce décompte s'entend hors le temps mis pour leur préparation et les temps de transport des personnes volontaires pour assurer ces activités.

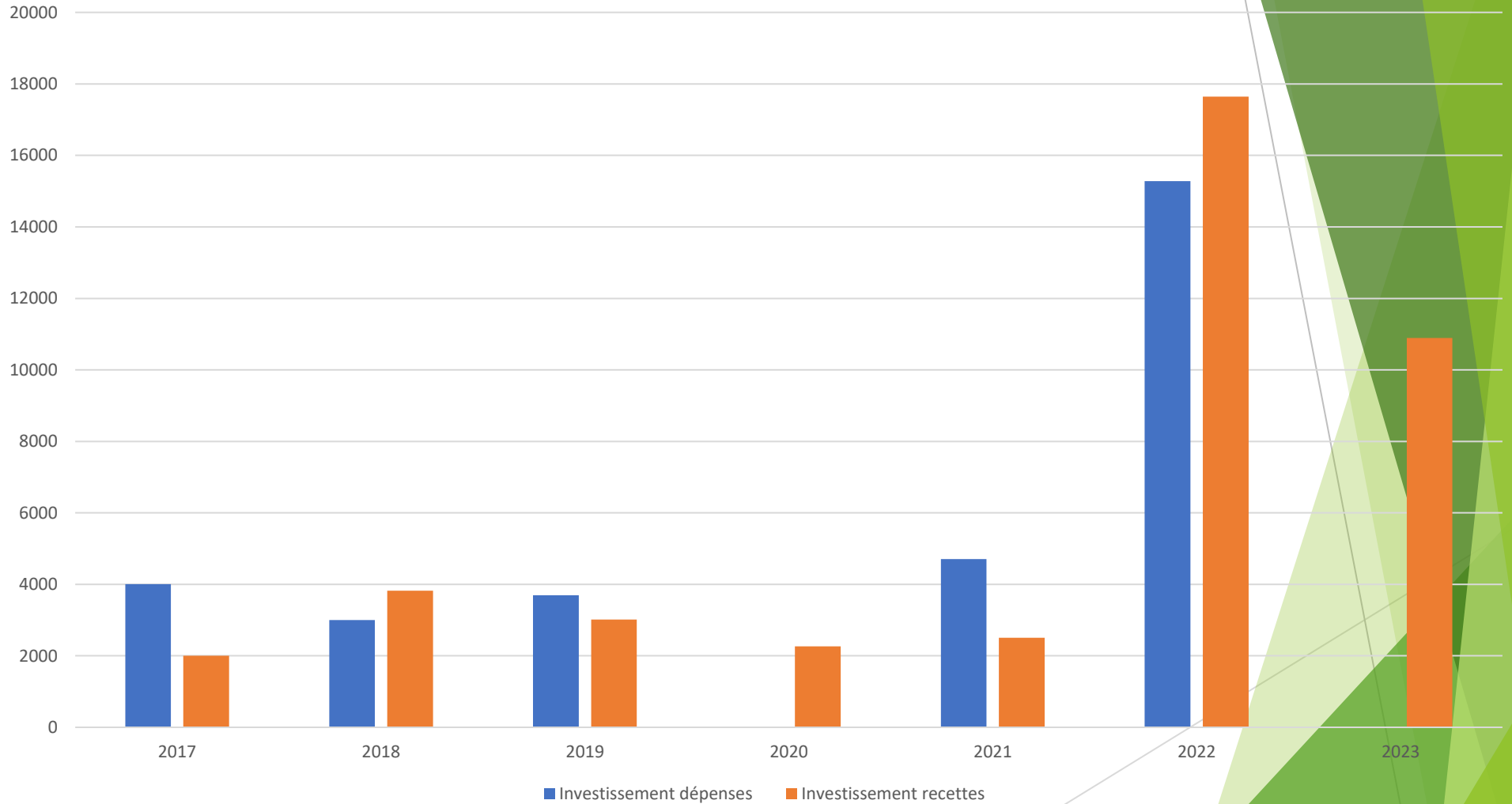


# Rétrospective

Evolution des dépenses et recettes  
Section Fonctionnement  
sans reprise du résultat N-1



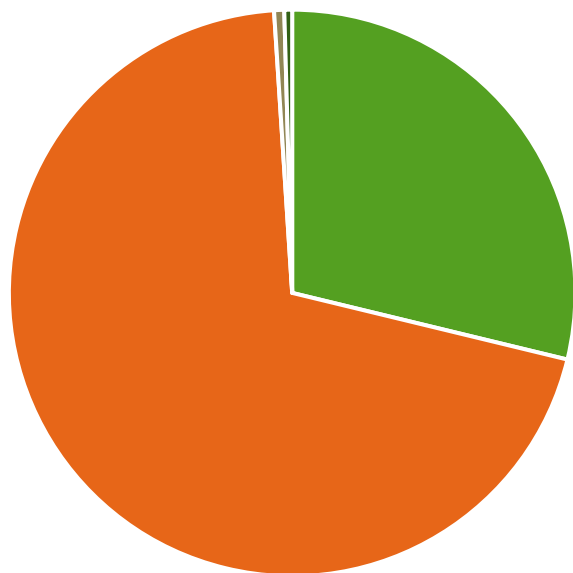
# Evolution des dépenses et recettes Section Investissement sans reprise du résultat N-1



<b>Fonctionnement</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Dépenses: charges à caractère général	12 675,60	41 779,99	81 984,18	108 600,61
Dépenses: charges de personnel et frais assimilés	45 801,08	78 216,95	199 956,25	207 649,33
Dépenses: opérations d'ordre	1 588,90	2 503,60	1 643,00	8 530,00
Dépenses: autres charges de gestion	4,14	2,87	1 271,17	6 786,99
<b>Total des dépenses</b>	<b>60 069,72</b>	<b>122 503,41</b>	<b>284 854,60</b>	<b>331 566,93</b>
Recettes: subvention Région	23 000,00	32 000,00	148 236,72	196 763,28
Recettes: subvention Département	0	50 000,00	0	35 900,00
Recettes: participation des communes	44 982,80	44 598,00	46 599,60	46 936,00
Recettes: participation des EPCI	5 549,85	5 769,15	5 790,40	5 794,80
Recettes: Autres attributions et participations	0	0	0	45 998,00
Recettes: autres produits de gestion	697,80	0,65	0,63	0,89
Recettes: produits exceptionnels	0	0	0	8 479,31
<b>Total des recettes</b>	<b>74 230,45</b>	<b>132 367,80</b>	<b>200 627,35</b>	<b>339 872,28</b>
<b>Total recettes - dépenses</b>	<b>14 160,73</b>	<b>9 864,39</b>	<b>- 84 227,25</b>	<b>8 305,35</b>
Affectation résultat N-1 fonctionnement	148 545,49	162 706,22	156 570,61	72 343,36
<b>Excédent fonctionnement de l'exercice</b>	<b>162 706,22</b>	<b>172 570,61</b>	<b>72 343,36</b>	<b>80 648,71</b>

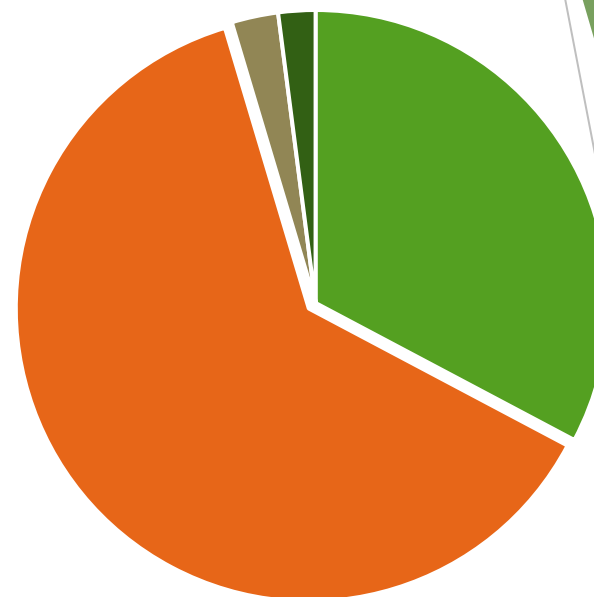
Investissement	2020	2021	2022	2023
Dépenses: immobilisations incorporelles	0	0	11 994,90	0
Dépenses: immobilisations corporelles	0	4 706,40	2 670,00	0
Dépenses : autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Dépenses: déficit N-1	679,00	0	613,90	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>679,00</b>	<b>4 706,40</b>	<b>15 278,80</b>	<b>0</b>
Recettes: recouvrement ou solde de l'exécution N-1, excédents de fonctionnement capitalisés	679,00	1 588,90	16 000,00	2 364,20
Recettes: opération d'ordre	1 588,90	2 503,60	1 643,00	8 530,00
<b>Total des recettes</b>	<b>2 267,90</b>	<b>4 092,50</b>	<b>17 643,00</b>	<b>10 894,20</b>
<b>Total recettes - dépenses</b>	<b>1 588,90</b>	<b>- 613,90</b>	<b>2 364,20</b>	<b>10 894,20</b>
Excédent investissement de l'exercice	1 588,90	- 613,90	2 364,20	<b>10 894,20</b>
<b><u>Total de l'excédent de l'exercice (fonctionnement + investissement)</u></b>	<b><u>164 295,12</u></b>	<b><u>171 956,71</u></b>	<b><u>74 707,56</u></b>	<b><u>91 542,91</u></b>

## 2022 Fonctionnement dépenses



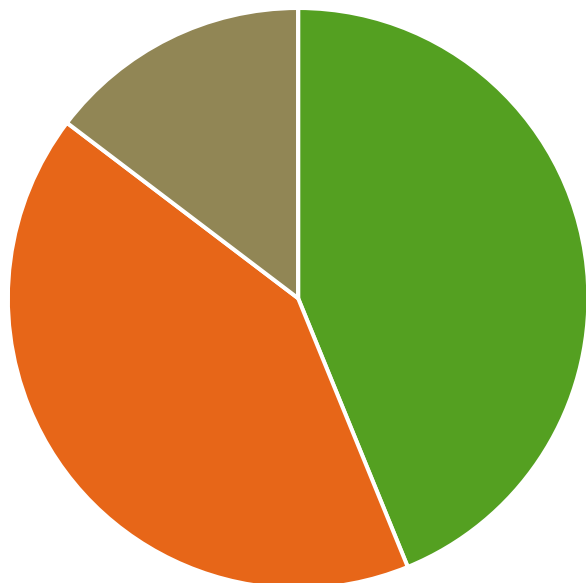
- 011 Charges à caractère général (28,78%)
- 012 Charges de personnel (70,20%)
- 042 Opérations de transfert entre sections (0,57%)
- 65 Autres charges de gestion courante (0,45%)

## 2023 Fonctionnement dépenses



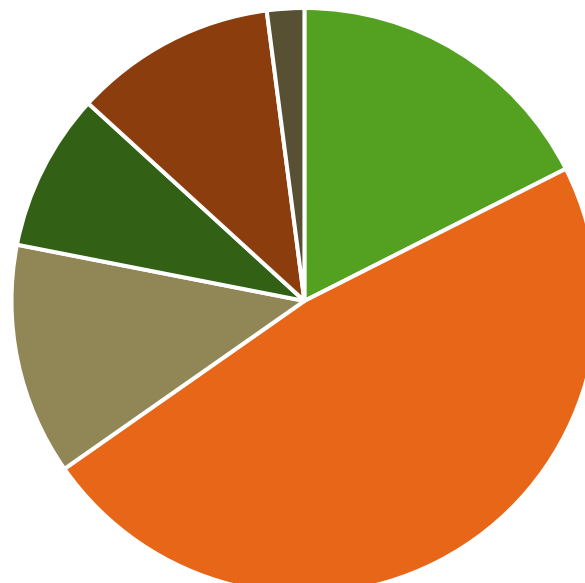
- 011 Charges à caractère général (32,75%)
- 012 Charges de personnel (62,63%)
- 042 Opérations de transfert entre sections (2,57%)
- 65 Autres charges de gestion (2,05%)

## 2022 Fonctionnement recettes



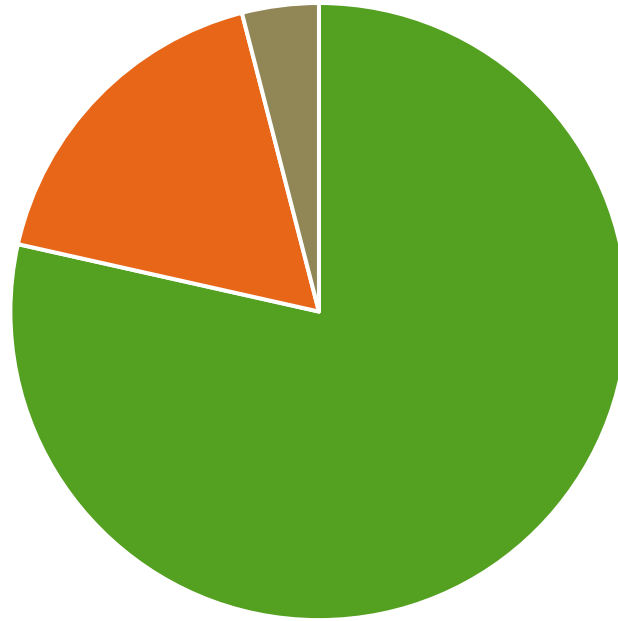
- 002 Excédent N-1 (43,83%)
- 7472 Région Ile-de-France (41,50%)
- 74741, 74751 et 74758 Participation communes et EPCI (14,67%)
- 7473 Département (0%)

## 2023 Fonctionnement recettes



- 002 Excédent N-1 (17,55%)
- 7472 Région Ile-de-France (47,73%)
- 74741, 74751 et 74758 Participation communes et EPCI (12,79%)
- 7473 Département Seine-et-Marne (8,71%)
- 7488 Dotation exceptionnelle Etat (11,16%)
- 77 Produits exceptionnels (2,06%)

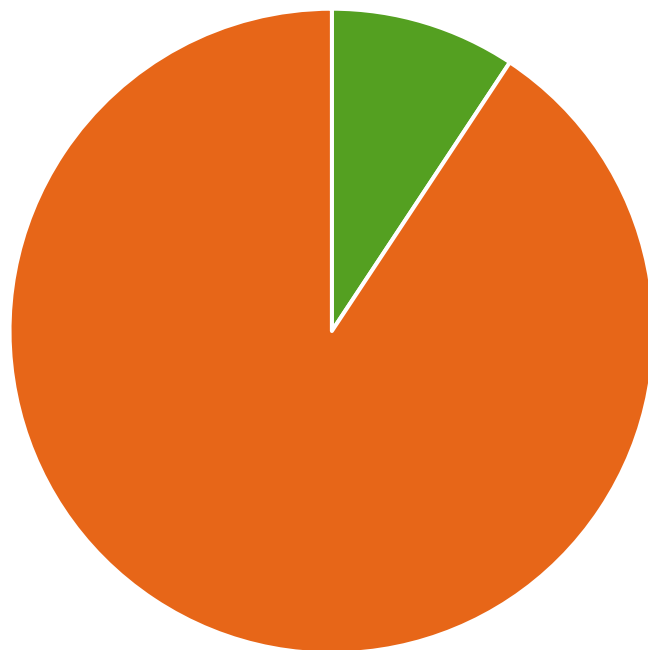
## 2022 Investissement dépenses



- 20 Immobilisations incorporelles (78,51 %)
- 21 Immobilisations corporelles (17,48 %)
- 001 Solde d'exécution N-1 (4,01%)

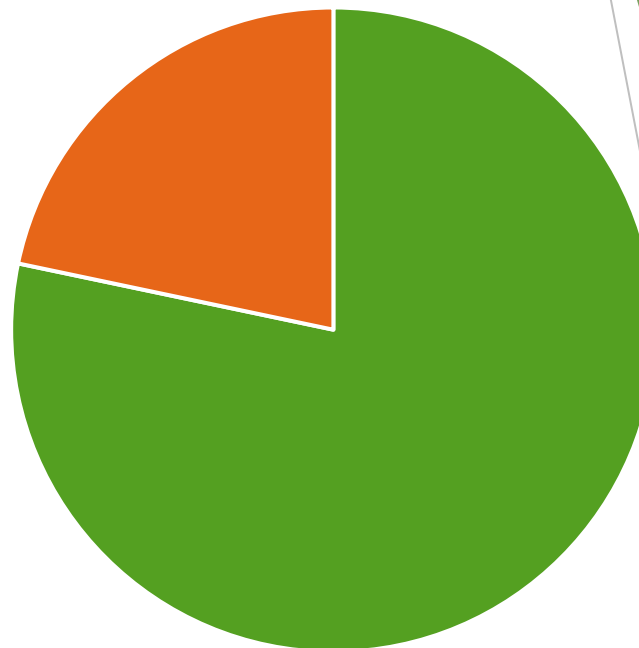
Pas de dépense en investissement sur l'exercice 2023

2022 Investissement recettes



■ 040 Amortissements (9,31 %) ■ 10 Excédents de fonctionnement capitalisés (90,69 %)

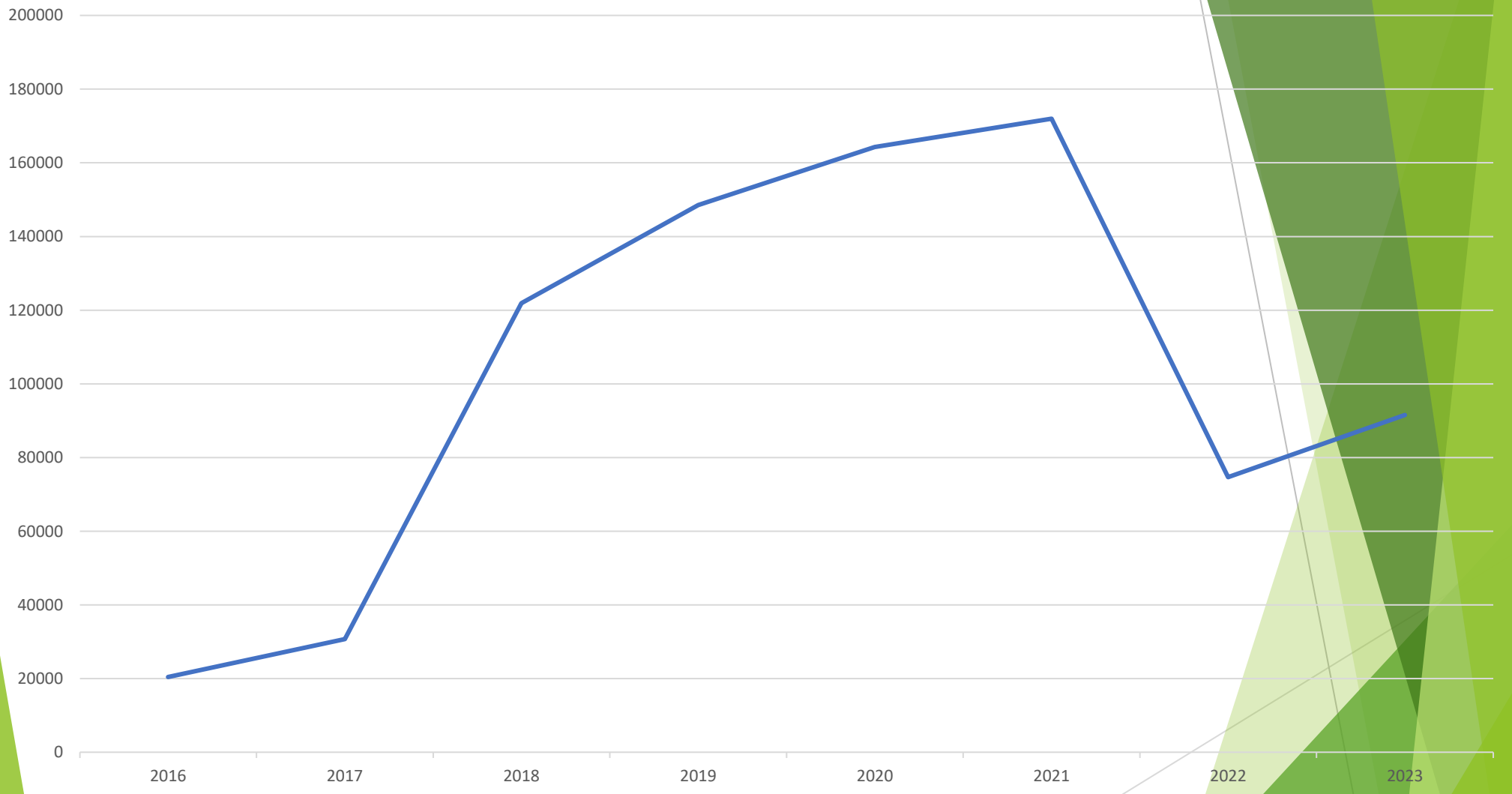
2023 Investissements recettes



■ 040 Amortissements (78,30%) ■ 001 Excédents fonctionnement N-1 (21,7%)



# Excédent



Excédent

17

# Exécution des dépenses du personnel du Syndicat mixte – Exercice 2023

- ▶ Poste directeur : agent recruté par voie de détachement en 2021 (temps plein), salaire BRUT + charges patronales et frais de déplacement inclus : 75 199,60 €
- ▶ Poste responsable du Pôle administratif, comptable, ressources humaines, communication : agent recruté par voie de mutation en 2021 (temps plein) salaire BRUT + charges patronales et frais de déplacement inclus: 53 433,91 €
- ▶ Poste géomaticien : agent recruté par contrat de projet en 2022 d'une durée de 2 ans renouvelable : salaire BRUT + charges patronales et frais de déplacement inclus : 51 224,03 €

En 2023, faute de candidat, le Syndicat mixte n'a pas pu accueillir de stagiaires malgré les annonces déposées auprès des écoles et des universités.

L'équipe du Syndicat mixte est composée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 3 agents à temps plein :

Le directeur, la responsable du Pôle administratif, comptable, ressources humaines, communication, le géomaticien.

Aucun recrutement n'est prévu avant la labellisation du projet de Parc naturel régional Brie et Deux Morin.

# Prévision budgétaire 2024

La proposition de budget 2024 reprend les grandes lignes du budget 2023 (location des bureaux, fournitures administratives, maintenance, assurances, location véhicule, budget alloué au CLD...) et la poursuite de certains partenariats/études comme :

- le marché public pluriannuel sur 3 ans évaluation environnementale commencé en septembre 2023 (estimation 38 000 €) ;
- la convention avec la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France (estimation 20 000 €) ;
- l'acquisition d'une photothèque pour illustrer la charte (commande de photographies techniques du territoire illustrant les enjeux émanant de la consolidation du diagnostic, estimation 2 500 € (13 demi-journées à 150 € et 550 € de frais de déplacement) ;
- prestation définition d'une stratégie territoriale pour la préservation de la biodiversité concernant la partie sur la spatialisation des enjeux biodiversité (Plan de Parc) (estimation 17 000 €).

Le lancement des prestations non démarrées en 2023 et subventionnées par le Département (subvention 2023) :

- prestation complémentaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie (reliquat 2023 de 7 000 € et mission complémentaire sur la structuration des réseaux de professionnels (identifier un panel d'entreprises et de professionnels qui s'inscrivent dans un raisonnement de développement durable, s'appuyer sur les retours d'expériences et carnet d'adresses) pour un montant estimé de 21 410 € ou 15 410 € selon option, faisant l'objet d'une demande de subvention en 2024 à hauteur de 5 500 €) ;
- partenariat avec un pédologue sur l'agronomie (maîtriser et approfondir les fondamentaux de l'agronomie. Réaliser des évaluations des sols agricoles. Mettre en œuvre des techniques agronomiques innovantes respectueuses des sols, techniquement réalistes dans le contexte local tout en étant viables économiquement, coût 11 634€) ;
- prestation définition d'une stratégie territoriale pour la préservation de la biodiversité concernant la partie sur l'identification des outils juridiques et fonciers utilisables et définition d'une armature territoriale (trame verte et bleue) (estimation 10 500 €).

Il est également proposé d'établir:

- un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour construire un réseau d'entreprise volet artisanat et valorisation des savoirs faire locaux (estimation 20 000 €, action subventionnable à hauteur de 5 000 €) ;
- un partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières en charge du programme de recherche de l'Orgeval pour l'établissement d'une coupe géologique afin de connaître la circulation des eaux souterraines. Savoir s'il y a une communication entre l'aquifère de Brie et l'aquifère de Champigny par une coupe géologique (estimation 25 000 €, 5 000 € pris en charge par le BRGM, action subventionnable) ;
- une prestation complémentaire de l'archéogéographe, Mme Catherine FRUCHART, pour identifier toutes les pratiques économiques en vue de la renaissance de certaines filières agricoles (élevage, fromage, cidrerie, arboriculture...) (estimation 7 000 €, action subventionnable) ;
- une assistance de mise en forme graphique de la charte (objectif de qualité paysager et des dispositions d'urbanisme) pour obtenir un document pédagogique et permettre une bonne transposition avec les documents communaux, dans la même logique qu'un PADD (estimation 30 000 €, action subventionnable) ;
- une prestation de conseil en communication (construction d'une communication pédagogique explication de la charte) (estimation 5 000 €, action subventionnable) ;

De prévoir :

- l'achat d'un vidéoprojecteur, écran (estimation 1 500 €) ;
- le renouvellement des outils de communication du SMEP ( estimation 7 000 €) ;
- l'accueil de stagiaires pour le SMEP (estimation 10 000 €) ;
- le paiement d'un emplacement à la Foire aux fromages, qui se déroulera du 22 au 25 mars 2024, pour une meilleure visibilité (estimation 450 €).
- Comme 2023, une réserve budgétaire qui sera allouée aux dépenses effectuées par le CLD pour assurer sa mission d'organisation de réunions, d'évènements et d'animations destinés au public le plus large possible, à hauteur de 13 000 € (outils de communication compris).

### **Recettes prévisionnelles (fonctionnement):**

- Reprise du résultat 2023 : 80 648,71 € ;
- Reliquats des versements des subventions 2023 : 139 000 € (Région: 89 000 €, Département: 50 000 €) ;
- Pas d'augmentation de la participation des communes (0,40 €/habitant) et des EPCI (0,05 €/habitant) (estimation de 52 000€) ;
- Subvention demandée auprès de la Région Ile-de-France : 159 000 € pour participer aux frais de fonctionnement (structure et personnel), 2<sup>ème</sup> demande pour les frais d'études et de partenariats de 78 000 € ;
- Subvention demandée auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne : 55 000 €.

### **Recettes prévisionnelles (investissement):**

- Reprise de résultat 10 894,20 € ;
- Amortissements 8 533,30 € (dont logiciels 5 997,90 €, matériels informatiques 2 460,40 €, barnum 75 €).